

COMMUNICATION

Gestion de la régie publicitaire du bulletin municipal et du guide municipal
Résiliation du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 22 septembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2005, l'attribution du marché concernant « la gestion de la régie publicitaire du bulletin d'information municipale et du guide municipal » à la société HSP Edisag.

Par courrier en date du 24 octobre 2005, la préfecture formait un recours gracieux à l'encontre de ce marché en raison d'une erreur dans le cahier des charges, celui-ci se fondant sur une mise en concurrence insuffisante des entreprises sur le critère du prix.

Par conséquent, il convient de résilier le présent marché.

Cette résiliation sera effectuée conformément aux clauses du marché et au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

Afin que la prestation ne connaisse pas d'interruption, une nouvelle procédure a été lancée le 18 janvier 2006 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Je vous demande donc d'approuver la résiliation du marché relatif à la gestion de la régie publicitaire du bulletin municipal et du guide municipal.

COMMUNICATION

Gestion de la régie publicitaire du bulletin municipal et du guide municipal
Résiliation du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 71,

vu la délibération du 22 septembre 2005 attribuant le marché, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2005, à la société HSP-Edisag,

vu le recours gracieux de la préfecture du Val-de-Marne en date du 24 octobre 2005,

considérant que le marché destiné à la gestion de la régie publicitaire du bulletin municipal d'information et du guide municipal doit être résilié,

considérant qu'afin que la prestation ne connaisse pas d'interruption, une nouvelle procédure a été lancée le 18 janvier 2006,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

DELIBERE

(36 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la résiliation du marché de gestion de la régie publicitaire du bulletin d'information municipale et du guide municipal bisannuel, attribué à la société HSP-Edisag et AUTORISE le Maire à y procéder.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 MAI 2006